

Département

Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres  
du conseil : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à  
la réunion : 6

Date de  
convocation :  
16 juillet 2025

SÉANCE DU MERCREDI 23 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juillet à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 6

MM. Christian GIRARDI, Mme Valérie BIDEY, Catherine LARRIEU, Bernadette CAPDEVILLE, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Objet de la  
délibération

Étaient absents : 3

Mme Brigitte LEVEUR, Mme Annick PAPON, M. Dominique REAU.

Aide sociale

-

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

Règlement  
d'intervention des  
aides sociales  
facultatives

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

ΦΦΦΦΦΦΦΦ

Monsieur le Président expose :

A la date du 15 février 2022, les membres du Conseil d'Administration avaient approuvé un règlement d'interventions des aides sociales facultatives, qui avait pour but de :

- Servir de base aux décisions individuelles qui pourront être prises,
- Constituer un guide d'informations pratiques à destination des travailleurs sociaux pouvant solliciter le CCAS.

Ce dernier devenant obsolète, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'y apporter un certain nombre de modifications ayant pour but de :

Publié le

## AR Prefecture

047-264700048-20250723-2025\_024-DE  
Reçu le 30/07/2025

- Mettre à jour les informations déjà présentes,
- Proposer de nouvelles aides.

*Les membres du  
Conseil d'Administration  
décident*

- D'APPROUVER les modifications proposées sur le règlement d'interventions des aides sociales ci-joint en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,  
mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Christian GIRARDI

